Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

MAZARS

SIÈGE SOCIAL: 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TÉL: +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX: +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

Capital de 8 320 000 Euros - RCS Nanterre 784 824 153

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First - TSA 14444 - 92037 Paris-La Défense cedex

S.A.S. À CAPITAL VARIABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES - MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE VERSAILLES

Société anonyme au capital de 7 099 617 €

Siège social: 27, avenue Carnot, 91300 Massy

RCS: 969 202 241 RCS Evry

(la « Société »)

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Comptes annuels

CGG

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société CGG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CGG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 5 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées

Point clé de l'audit

Au 31 décembre 2019, les titres de participation figurent au bilan pour un montant net de 2 164 millions d'euros, les créances rattachées pour un montant net de 273 millions d'euros et représentent en cumulé 75 % du bilan de CGG.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée à leur coût d'acquisition et dépréciés à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées en fonction de la quote-part d'actif net ou de la valeur d'usage. La détermination de la valeur d'usage repose sur des estimations : flux de trésorerie futurs attendus, taux d'actualisation appliqués à ces flux, et taux de croissance à long terme retenu pour la projection de ces flux. Ces principes sont décrits dans les notes 1 et 4 de l'annexe aux comptes annuels.

Dans ce contexte, et du fait des incertitudes inhérentes à certaines hypothèses nécessaires à la détermination de la valeur d'usage, en particulier la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation et des créances qui leur sont rattachées comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons apprécié l'approche retenue par la société pour l'évaluation des titres de participation.

Nos travaux ont consisté notamment à :

• apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation de la valeur d'usage des titres de participation, en nous appuyant sur (i) la

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

cohérence des estimations de flux de trésorerie futurs avec les principales hypothèses opérationnelles, (ii) l'appréciation de l'existence d'informations externes qui pourraient contredire les hypothèses de la direction, (iii) l'examen des hypothèses retenues pour l'estimation des flux de trésorerie normatifs audelà de la troisième année, et (iv) l'analyse rétrospective des estimations de flux de trésorerie;

- apprécier, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, les taux d'actualisation et de croissance à long terme retenus par la direction. Nos spécialistes ont déterminé de manière indépendante des fourchettes acceptables de taux et ont examiné les taux retenus par la direction au regard de celles-ci;
- vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, l'exactitude des calculs effectués par la société.

Nous avons également contrôlé que les notes de l'annexe aux comptes annuels mentionnées ci-dessus donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 5 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CGG par votre assemblée générale du 15 mai 2003 pour le cabinet Mazars et du 29 juin 1977 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Mazars était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quarante-troisième année, dont respectivement dix-sept et trente-neuf années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance,

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019 le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-La Défense, le 14 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Nicolas PFEUTY

NICOLAS PFEUTY Signé numériquement par NICOLAS PFEUTY DN: cn=NICOLAS PFEUTY, c=FR, o=EY et Associes, ou=0002 817723687, email=nicolas.pfeuty@fr.ey.com Date: 2020.04.1416:56:24+02'00'

MAZARS

Jean-Louis SIMON

Signature numérique de Jean-Louis SIMON

Comptes de l'exercice 2019 - informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société

- 6.2 Comptes annuels 2019-2018 de CGG
- 6.2.1 Bilan
- 6.2.2 Compte de résultat
- 6.2.3 Tableau des flux de trésorerie
- 6.2.4 Notes annexes

6.2 Comptes annuels 2019-2018 de CGG

6.2.1 Bilan

		A	Au 31 décembre 2018		
kEn millions d'euros	Notes	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISÉ		8 861,8	(6 417,2)	2 444,6	2 407,1
Immobilisations incorporelles	3	26,5	(23,7)	2,8	6,6
Fonds commercial		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles		26,5	(23,7)	2,8	6,4
Immobilisations incorporelles en cours		-	-	-	0,2
Immobilisations corporelles	3	7,5	(5,7)	1,8	1,9
Terrains		-	-	-	-
Constructions		7,0	(5,6)	1,4	1,8
Matériel d'exploitation et outillage		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		0,5	(0,1)	0,4	0,1
Immobilisations en cours		-	-	-	-
Immobilisations financières	4	8 827,8	(6 387,8)	2 440,0	2 398,6
Participations		8 552,1	(6 387,8)	2 164,3	2 128,0
Créances rattachées à des participations		272,7	-	272,7	267,5
Autres titres immobilisés		0,5	-	0,5	0,5
Prêts		0,5	-	0,5	0,6
Autres immobilisations financières		2,0	-	2,0	2,0
ACTIF CIRCULANT		780,4	(14,0)	766,4	282,6
Avances & acomptes versés sur commandes		0,6	-	0,6	0,3
Créances		379,4	(1,3)	378,1	75,3
Créances clients et comptes rattachés	5	17,5	-	17,5	10,3
Autres créances d'exploitation		1,7	(0,4)	1,3	3,0
Autres créances	6	360,2	(0,9)	359,3	62,0
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	10	68,8	(12,7)	56,1	0,5
Instruments de Trésorerie Actif		1,5	-	1,5	1,3
Disponibilités		330,1	-	330,1	205,2
Comptes de régularisation actif	14	33,2	-	33,2	26,2
TOTAL ACTIF		9 675,4	(6 431,2)	3 244,2	2 715,9

	_	Avant affectation	Après affectation du résultat	
En millions d'euros	Notes	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2018
CAPITAUX PROPRES	7	1 887,5	1 790,2	1 790,2
Capital		7,1	7,1	7,1
Primes d'émission, d'apport et de conversion		3 202,5	3 202,5	3 202,5
Écart de réévaluation		0,2	0,2	0,2
Réserve légale		7,1	7,1	7,1
Autres réserves		23,7	23,7	23,7
Report à nouveau		(1 450,9)	(1 179,6)	(1 450,9)
Résultat de l'exercice		97,3	(271,3)	=
Provisions réglementées		0,5	0,5	0,5
PROVISIONS	8	42,6	36,8	36,8
Provisions pour risques		32,7	30,0	30,0
Provisions pour charges		9,9	6,8	6,8
DETTES		1 268,3	847,7	847,7
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9	471,6	427,8	427,8
Avances et acomptes reçus sur commandes		=	=	=
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11	13,1	9,5	9,5
Dettes fiscales et sociales	12	5,5	6,8	6,8
Autres dettes d'exploitation		0,6	0,7	0,7
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0,4	0,7	0,7
Autres dettes	13	777,1	402,2	402,2
Comptes de régularisation passif	14	45,8	41,2	41,2
TOTAL PASSIF		3 244,2	2 715,9	2 715,9

6.2.2 Compte de résultat

		Au 31 décembre		
En millions d'euros	Notes	2019	2018	
Prestations de services		-	-	
Produits des activités annexes		26,4	27,5	
Chiffre d'affaires	16	26,4	27,5	
Consommations en provenance des tiers		(23,0)	(32,6)	
Impôts et taxes		(1,0)	(2,5)	
Charges de personnel		(10,8)	(11,0)	
Autres produits (charges) de gestion courante		(1,5)	(0,7)	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		(7,0)	(5,7)	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		0,3	8,9	
Résultat d'exploitation		(16,6)	(16,1)	
Gains (pertes) de change		2,1	(43,2)	
Dividendes reçus des filiales		215,8	260,3	
Autres produits (charges) financiers		38,5	40,9	
Intérêts financiers		(78,7)	(68,9)	
Dotations aux provisions		(185,2)	(500,2)	
Reprises sur provisions		202,9	159,4	
Résultat financier	18	195,4	(151,7)	
Résultat courant		178,8	(167,8)	
Résultat net des cessions d'actifs		(75,1)	-	
Dotations pour dépréciation et provisions exceptionnelles		(0,8)	-	
Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles		4,3	14,0	
Autres éléments exceptionnels		(29,8)	(117,2)	
Résultat exceptionnel	19	(101,4)	(103,2)	
Impôts sur les bénéfices	20	19,9	(0,3)	
Résultat net		97,3	(271,3)	

6.2.3 Tableau des flux de trésorerie

		Au 31 décembre		
En millions d'euros	Notes	2019	2018	
EXPLOITATION				
Résultat net		97,3	(271,3)	
Dividendes reçus non cash		(192,1)	(260,3)	
Amortissements et provisions		4,1	3,3	
(Plus) ou moins-values de cessions d'actifs	19	75,2	-	
Dotations (reprises) sur provisions réglementées, risques et charges et immobilisations financières		(18,7)	320,3	
Annulation du coût de la dette financière externe	9-18	64,4	59,2	
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie		(21,4)	(40,1)	
Capacité d'autofinancement		8,8	(188,9)	
(Augmentation) diminution des créances clients		(7,3)	(5,7)	
(Augmentation) diminution des autres créances de l'actif circulant		(32,9)	127,6	
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		3,7	(22,5)	
Augmentation (diminution) des autres passifs d'exploitation		(9,8)	(10,8)	
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		(37,5)	(100,3)	
INVESTISSEMENT				
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(0,3)	(0,4)	
Acquisition de participations		(1,2)	(178,8)	
Total investissement		(1,5)	(179,2)	
Valeurs de cessions des actifs		1,0	3,8	
Remboursement de prêts		0,3	113,7	
Attribution de prêts		(0,3)	(112,8)	
Flux de trésorerie affectés aux investissements		(0,5)	(174,5)	
FINANCEMENT				
Remboursement d'emprunts	9	-	(120,5)	
Intérêts décaissés	9	(27,0)	(24,3)	
Nouveaux emprunts	9	=	301,1	
Variation prime d'émission nette des amortissements		=	=	
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires		=	=	
Variation nette des avances de trésorerie aux filiales		242,8	187,1	
Augmentation de capital	7	-	105,1	
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement		215,8	448,5	
Variation de trésorerie		177,8	173,7	
Trésorerie à l'ouverture		205,2	31,5	
Trésorerie à la clôture		383,0	205,2	

6.2.4 Notes annexes

Note 1	Principes, règles et méthodes comptables	Note 13	Autres dettes
Note 2	Faits marquants	Note 14	Comptes de régularisation
Note 3	Immobilisations incorporelles et corporelles	Note 15	Engagements au titre d'obligations contractuelles, engagements hors bilan et risques
Note 4	Immobilisations financières	Note 16	Chiffre d'affaires
Note 5	Clients	Note 17	Transferts de charges
Note 6	Autres créances	Note 18	Résultat financier
Note 7	Capital social et plan d'options	Note 19	Résultat exceptionnel
Note 8	Provisions pour risques et charges	Note 20	Impôts sur les bénéfices
Note 9	Dettes financières	Note 22	Rémunération des administrateurs et du Directeur général
Note 10	Instruments financiers	N - A - 0.7	•
Note 11	Dettes fournisseurs		Transactions avec les sociétés liées Événements postérieurs à la clôture
Note 12	Dettes fiscales et sociales	11016 24	Evenements posterieurs à la cioture

Note 1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux au 31 décembre 2019 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, selon le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 homologué par arrêté du 8 octobre 2018, ainsi qu'avec les avis et recommandations de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2019 ont été approuvés par le Conseil d'administration le 5 mars 2020 suivant le principe de continuité d'exploitation.

Pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement admis, certains éléments du bilan, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction de la Société à partir d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc différer des données estimées.

CGG SA est la société mère du Groupe CGG. Le siège social de CGG SA était situé au 33, avenue du Maine, 75 015 PARIS (RCS 969 202 241) jusqu'à son transfert en date du 31 mai 2019 au 27 avenue Carnot, 91300 Massy.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition est constitué des éléments suivants :

- prix d'achat ;
- coûts directement attribuables engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner :
- estimation initiale des coûts de démantèlement.

Les opérations de crédit-bail qui transfèrent le titre de propriété du bien à l'issue du contrat ne sont pas considérées dans les comptes annuels comme des acquisitions d'immobilisations assorties d'un emprunt.

Les immobilisations sont amorties sur la base du coût d'acquisition diminué de sa valeur résiduelle lorsque celle-ci est significative et selon le mode linéaire. Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

- agencements : six à dix ans ;
- matériels et outillages d'exploitation : trois à cinq ans ;
- matériels de transport : trois à cinq ans ;
- matériels de bureau et mobiliers : trois à dix ans ;
- logiciels, ERP: cinq à dix ans.

Les matériels et logiciels ne font pas l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire.

Les dépenses de réparation ou de maintenance qui ne prolongent pas de manière significative la durée de vie de l'immobilisation concernée ou qui ne constituent pas d'avantages économiques complémentaires sont comptabilisées en charges de la période.

La Société applique depuis le 1er janvier 2005 les règlements n° 2002-10 et 2004-06 du Comité de la réglementation comptable, relatifs respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Perte de valeur des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet de dépréciation exceptionnelle lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur actuelle apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La nécessité d'une dépréciation est appréhendée par groupe d'actifs autonomes par comparaison de la valeur nette comptable à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction de la Société.

Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur vénale ou, le cas échéant, la valeur d'usage.

Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées en fonction de la quote-part d'actif net ou de la valeur d'usage. La dépréciation de l'écart d'acquisition inclus dans le coût d'acquisition des titres est retenue par la Société lorsque les perspectives d'activité de la filiale divergent de manière significative des hypothèses qui ont prévalu lors de l'acquisition.

Titres de placement, instruments financiers et autres disponibilités

Les titres de placement sont constitués de valeurs mobilières de placement et de dépôts à court terme dont l'échéance est généralement inférieure à trois mois. Ces titres sont comptabilisés au montant le plus faible entre le prix de revient et la valeur de marché.

La Société utilise généralement des contrats de couverture à terme pour limiter le risque de change relatif aux excédents en dollars US. Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations de couverture, la Société ne tient pas compte des profits ou pertes futurs sur ces instruments à la clôture et comptabilise le gain ou la perte réalisé lors du dénouement de l'opération.

Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations spéculatives, la Société comptabilise une provision pour risque de change à la clôture en cas de perte latente.

Primes de remboursement des obligations et frais d'émission d'emprunts

Les primes de remboursement des obligations et les frais d'émission d'emprunts sont amortis sur la durée de l'emprunt correspondant.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont immobilisés et amortis linéairement sur 10 ans.

Impôts sur les sociétés

La Société comptabilise l'impôt sur les sociétés en conformité avec les lois et règles fiscales du pays dans lequel elle réalise ses résultats.

CGG a opté depuis le 1^{er} janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %.

Engagements de retraite et autres avantages sociaux

La Société participe à la constitution des retraites de son personnel en versant des cotisations assises sur les salaires à

des organismes nationaux chargés du service des allocations vieillesse. Par ailleurs, un régime de retraite complémentaire existe pour les membres du Comité Exécutif du Groupe.

Le montant estimé et actualisé des indemnités de départ à la retraite qui seront éventuellement dues au personnel en application des conventions collectives en vigueur est provisionné au bilan. Les impacts des changements des hypothèses actuarielles sont comptabilisés au compte de résultat, au cours de l'exercice de leur constatation.

La Société n'a pas d'autres engagements significatifs concernant d'éventuels avantages sociaux consentis au personnel au-delà de sa période d'activité, tels que soins médicaux ou assurance-vie.

Provisions pour risques et charges

La Société provisionne les divers risques et charges connus à la clôture de l'exercice si les dépenses qui peuvent en résulter sont probables et peuvent être quantifiées. Si ces conditions ne pouvaient être réunies, une information serait toutefois fournie dans les notes aux états financiers.

Les profits latents éventuels ne sont pas pris en compte avant leur réalisation.

Note 2 Faits marquants

Au cours de l'exercice 2019

Plan stratégique 2021

Conformément aux annonces faites lors du *Capital Market Day* de novembre 2018, CGG a signé un accord de partenariat stratégique avec Shearwater GeoServices Holding AS (Shearwater) en juin 2019.

Cet accord prévoit le transfert de 5 navires 3D haut de gamme, actuellement possédés conjointement par CGG Marine Resources Norge AS et Eidesvik Offshore ASA (« Eidesvik Offshore ») dans le cadre de la joint-venture GSS, la cession de cinq jeux complets de *streamers*, l'accès sécurisé de CGG à de la capacité d'acquisition sismique marine pour ses futurs projets multi-clients et la création d'un partenariat sous la marque Sercel, détenu majoritairement par CGG, pour la fabrication, la commercialisation et le support technique dans le domaine des équipements *streamers* d'acquisition sismique marine

L'accord de capacité porte notamment sur un engagement d'utilisation par CGG d'un minimum annuel de deux années-navires soit jusqu'à 730 jours par an en moyenne pendant 5 ans. Cet accord assure le développement stratégique des futurs projets multi-clients de CGG grâce à l'accès à la flotte de Shearwater qui opérera, après cette transaction, la première flotte mondiale avec 23 navires sismiques 3D haut de gamme.

La transaction finale relative aux transferts d'actifs Marine et à l'entrée en force de l'accord de capacité a été conclue le 8 janvier 2020. L'accord afférent à la création du partenariat

dans le domaine des équipements streamers est en cours de négociation entre les parties.

Pour plus d'informations sur le partenariat stratégique avec Shearwater, se référer à la note 2 des états financiers consolidés 2019 du Groupe CGG.

Titres de participation

L'activité de la Société consiste notamment à détenir des participations.

Cession des titres de participation détenus dans la société Seabed Geosolutions BV (« SBGS »)

Le 30 décembre 2019, la Société a annoncé avoir finalisé la sortie définitive de son activité d'acquisition de données sismiques fond de mer et mis fin à son pacte d'actionnaire avec la société Fugro dans la joint-venture Seabed Geosolutions (SBGS).

L'accord de sortie conclu (Share Purchase and Exit agreement) porte sur le transfert de sa participation de 40 % dans SBGS à Fugro d'ici le 1er avril 2020 et le règlement de différents sujets de financement de SBGS et de non-concurrence, moyennant le paiement d'une indemnité de 35 millions de dollars US à Fugro.

Ainsi au 31 décembre 2019, la Société a cédé 15/40° de sa participation détenue dans la société SBGS. L'incidence sur le résultat net de la période s'élève à (81,9) millions d'euros correspondant d'une part à la dépréciation des titres de la Société d'une valeur nette de 50,6 millions d'euros courant 2019 au regard de la situation de la Société et du projet de cession ; et de l'indemnité de 31,3 millions d'euros versée à Fugro.

Les incidences de l'opération dans les comptes de la Société se présentent comme suit :

En millions d'euros	2019
Dépréciation des titres de participation	(50,6)
Reprise de provisions sur titres de participation à la date de cession	75,1
Incidence sur le résultat financier de la période (notes 4 et 18)	24,5
Résultat net des cessions d'actifs	(75,1)
Autres éléments exceptionnels	(31,3)
Incidence sur le résultat exceptionnel de la période (note 19)	(106,4)
Incidence sur le résultat net de la période	(81,9)

Valeur des titres de participation au 31 décembre 2019

La valeur nette comptable des titres de participation détenus par la Société au 31 décembre s'élève à 2 158,1 millions d'euros. La valeur comptable de ces titres s'apprécie au regard de leur valeur d'usage.

Au titre de l'exercice 2019, les dotations aux provisons pour dépréciation des titres de la période d'un montant de (102,0) millions d'euros ont été compensées par des reprises de provisions d'un même montant. Les provisions pour risques filiales existantes d'un montant de 4,2 millions d'euros ont été reprises en totalité. Il convient de rappeler qu'en 2018, une provision d'un montant de 474,0 millions d'euros avait été constatée dans les comptes de la Société.

Les principaux éléments affectant les titres de participation détenus par la Société sont détaillés dans la note 4.

Centralisation de la gestion de Trésorerie du Groupe

À compter de février 2019, la Société se substitue à la société CGG Holding BV et devient l'entreprise en charge de la centralisation de la gestion de Trésorerie pour le Groupe. À ce titre, la Société réalise des avances de trésorerie rémunérées à un taux Libor + 3 % et emprunte auprès de ses filiales à un taux Libor + 1,5 % (note 6).

Au cours de l'exercice 2018

Finalisation du processus de restructuration financière

Pour plus de détails sur les étapes entreprises en 2017 et 2018 du processus de restructuration financière, se référer à la note 2 aux états financiers 2018 de la Société.

Le 21 février 2018, le Groupe CGG a finalisé la mise en œuvre de son Plan de Restructuration Financière, répondant aux objectifs de la Société de renforcer son bilan et sa flexibilité financière pour continuer à investir dans l'avenir. Ce plan comprenait (i) la conversion en capital de la quasi-totalité de la dette non sécurisée, (ii) l'extension des échéances de la dette sécurisée du Groupe et (iii) l'apport de liquidités complémentaires pour faire face à divers scénarios d'activité.

Depuis cette restructuration avec règlement-livraison de tous les titres et instruments, CGG bénéficie d'une situation de bilan assainie.

Plan stratégique 2021

Le 7 novembre 2018, le Groupe a annoncé la mise en place d'un plan stratégique global visant à doter le Groupe d'un profil pérenne de croissance organique rentable à horizon 2021.

CGG va évoluer vers un modèle d'entreprise asset-light, faiblement capitalistique. Le Groupe réduira sa dépendance à l'activité Acquisition qui fait face depuis quelques années à une surcapacité structurelle, à une absence de différenciation

technologique, à des prix très bas et à une structure de coûts fixes élevés. CGG prévoit ainsi de mettre en œuvre au sein de l'activité Acquisition, les ajustements stratégiques suivants :

- en Marine : ajustement sur une flotte de 3 navires en 2019 et recherche d'un partenariat stratégique pour opérer ces navires de manière rentable;
- en Terrestre : arrêt de l'activité après une période de réduction progressive ;
- en Multi-Physique : mise en vente de cette activité ;
- CGG va monétiser ses participations dans les joint-ventures Argas et SBGS.

L'organisation et la structure de coûts du Groupe CGG va évoluer. Des ajustements appropriés devraient être opérés dans les fonctions support en fonction des orientations stratégiques suivies. CGG va également se focaliser sur sa génération de cash, optimiser sa structure de bilan et réduire le coût de sa dette.

CGG entend s'appuyer sur ses collaborateurs, ses données et ses technologies, en se renforçant en Géoscience, Multi-Clients et Équipement; ses trois activités rentables à travers les cycles, à forte valeur ajoutée et les plus à même de bénéficier de la reprise du marché:

- l'activité Géoscience a maintenu sa part de marché et sa profitabilité tout au long de la crise récente grâce à une offre de haut de gamme et différenciante en traitement/imagerie que les clients reconnaissent et valorisent. Les actions stratégiques visent, dans un marché en reprise, à renforcer la position de *leader* et la profitabilité de cette activité;
- l'activité Multi-Clients a bien performé au cours des cycles et bénéficie depuis 2017 d'une reprise de son marché d'exploration offshore. Dans le cadre du plan stratégique, cette activité pourra désormais choisir les meilleurs prestataires pour ses projets et ainsi proposer à ses clients un portefeuille complet de produits et solutions, depuis les données de puits et de géologie jusqu'aux données sismiques 2D et 3D, et aux offres intégrées leur permettant d'améliorer leur efficacité en exploration;
- l'activité Équipement dispose de la flexibilité industrielle nécessaire pour absorber les cycles, tout en maintenant ses investissements en recherche développement et ses ressources pour profiter des phases de rebond. Dans un marché qui se redresse, elle bénéficiera de sa très large base installée en Terrestre, tandis qu'en Marine, de nombreux streamers sont en fin de vie et devront être remplacés. De plus, les outils de puits et les jauges continuent de bénéficier d'une demande soutenue.

Pour atteindre son objectif de croissance dont 30 % proviendront d'activités nouvelles et bénéficier de la reprise progressive du marché de l'exploration offshore, CGG va poursuivre son développement dans de nouveaux domaines d'activité. Cela inclut notamment des métiers adjacents, les services et solutions pour le développement des réservoirs, le marché des hydrocarbures non conventionnels, la mise en

œuvre de technologies avancées en Géoscience, la digitalisation de son offre de solutions et la diversification de son portefeuille d'activités en Équipement.

Retrait de la cotation sur le New York Stock Exchange

Le 11 septembre 2018, le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le retrait volontaire de la cotation sur le *New York Stock Exchange* (NYSE) de ses *American Depositary Shares* (ADS) et son désenregistrement volontaire auprès de la *US Securities and Exchange Commission* (SEC).

À cette fin, CGG a déposé un formulaire Form 25 auprès de la SEC le 21 septembre 2018 pour effectuer le retrait de la cotation sur le NYSE et a déposé un formulaire Form 15F auprès de la SEC le 1^{er} octobre 2018 pour mettre fin à ses obligations de reporting.

CGG maintient toutefois son programme d'American Depositary Receipt (« ADR ») au « niveau 1 » pour permettre aux investisseurs de conserver leurs ADS et faciliter la négociation sur le marché de gré à gré américain.

Renouvellement de la gouvernance

En 2018, le Conseil d'administration de CGG a achevé le processus de renouvellement de la gouvernance du Groupe avec la cooptation de 5 administrateurs (Philippe SALLE, Mario RUSCEV, Colette LEWINER, Helen Lee-Bouygues, Heidi PETERSEN) et la nomination d'un administrateur (Sophie ZURQUIYAH). Le Conseil d'administration de CGG, réuni le 26 avril 2018, a nommé M. Philippe SALLE en qualité de Président du Conseil d'administration. Mme Sophie ZURQUIYAH a pris ses fonctions de Directeur général du Groupe le même jour.

Au 31 décembre 2019 la composition du Conseil d'administration de CGG est la suivante :

Nom	Fonctions
M. Philippe SALLE (a)	Administrateur indépendant et Président du Conseil d'administration
Mme Sophie ZURQUIYAH (a)	Administrateur et Directeur général
M. Mario RUSCEV (a)	Administrateur indépendant
Mme Anne-France Laclide	Administrateur indépendant
Mme Colette LEWINER (a)	Administrateur indépendant
Mme Helen LEE BOUYGUES (a)	Administrateur indépendant
Mme. Heidi PETERSEN ^(a)	Administrateur indépendant
M. Michael DALY	Administrateur indépendant
M. Patrice GUILLAUME (b)	Administrateur représentant les salariés

⁽a) Nommé en 2018.

Note 3 Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles

_	Au 31 décembre					
			2019			2018
En millions d'euros	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Logiciels	25,3	(23,4)	1,9	25,2	(19,7)	5,5
Frais de développement	1,2	(0,3)	0,9	1,2	(0,2)	1,0
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	0,1	-	0,1
Immobilisations incorporelles	26,5	(23,7)	2,8	26,5	(19,9)	6,6

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

En millions d'euros	31.12.2018	Acquisitions – dotations	Cessions - réformes	31.12.2019
Immobilisations brutes	26,5		=	26,5
Amortissements	(19,9)	(3,8)	-	(23,7)
Immobilisations incorporelles	6,6	(3,8)	-	2,8

La dotation de 3,8 millions d'euros inclut une dépréciation exceptionnelle d'un montant de 0,8 million.

⁽b) Administrateur représentant les salariés en application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce.

Immobilisations corporelles

_	Au 31 décembre					
			2019			2018
En millions d'euros	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Constructions, installations générales et agencements	7,0	(5,6)	1,4	7,0	(5,2)	1,8
Matériels et outillages	-	-	-	0,1	(0,1)	-
Autres	0,5	(0,1)	0,4	0,8	(0,7)	0,1
Immobilisations corporelles	7,5	(5,7)	1,8	7,9	(6,0)	1,9

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

En millions d'euros	31.12.2018	Acquisitions – dotations	Cessions - réformes	31.12.2019
Immobilisations brutes	7,9	0,3	(0,7)	7,5
Amortissements	(6,0)	(0,4)	0,7	(5,7)
Immobilisations corporelles	1,9	(0,1)	-	1,8

Les cessions et réformes effectuées en 2019 sont principalement liées au déménagement du siège social.

Note 4 Immobilisations financières

_			Au 31 déc	embre		
			2019			2018
En millions d'euros	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Titres de participation	8 545,9	(6 387,8)	2 158,1	8 534,4	(6 412,3)	2 122,1
Droits représentatifs d'actifs nets de fiducie	6,2	-	6,2	6,0	(0,1)	5,9
Sous-total Participations	8 552,1	-	2 164,3	8 540,4	6 412,4	2 128,0
Créances rattachées à des participations	272,7	-	272,7	267,5	-	267,5
Autres immobilisations financières	3,0	-	3,0	3,1	-	3,1
Immobilisations financières	8 827,8	(6 387,8)	2 440,0	8 811,0	(6 412,4)	2 398,6

Titres de participation

	Au 31 de	écembre
En millions d'euros	2019	2018
Solde net en début de période	2 122,1	1 446,2
Acquisitions de titres	239,6	1 149,9
Sorties/cessions de titres	(228,1)	-
Variation des provisions pour dépréciations des titres	24,5	(474,0)
Solde net en fin de période	2 158,1	2 122,1

Le détail des mouvements sur titres de la période est présenté ci-après :

En millions d'euros	2018	Acquisitions de titres	Sorties/cessions de titres	Variations de provisions	2019
Argas	27,6	-	-	-	27,6
CGG do Brasil Participações Ltda	=	=	=	-	=
CGG Electromagnetics (Italy) Srl	0,1	=	=	-	0,1
CGG Explo	2,7	-	-	(2,7)	-
CGG Holding BV	997,7	39,6	-	-	1 037,3
CGG International SA	0,7	-	-	(0,7)	-
CGG Marine Resources Norge AS	=	-	=	-	=
CGG Mexico SA de CV	0,1	-	-	-	0,1
CGG Services (NL) BV	46,0	-	-	-	46,0
CGG Services SAS	171,3	200,0	-	(96,9)	274,4
EXGEO CA	0,5	-	-	-	0,5
Geoexplo	1,7	-	-	(1,7)	=
Geomar SAS	189,2	=	(153,0)	=	36,2
Seabed Geosolutions BV	50,6	=	(75,1)	24,5	=
Sercel SAS	582,4	=	=	102,0	684,4
Sercel Holding SAS	28,4	-	-	-	28,4
Veritas do Brazil Ltd	1,7	-	-	-	1,7
Wavefield Inseis AS	21,4	-	-	-	21,4
Titres nets	2 122,1	239,6	(228,1)	24,5	2 158,1

Les acquisitions et cessions de titres correspondent principalement à des opérations sur capital. Les titres Seabed Geosolutions BV ont fait l'objet d'une cession partielle dont le détail est présenté en note 2.

Le tableau ci-dessous résume les données financières pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 des principales filiales de la Société (sociétés stratégiques pour le Groupe, holding et participations significatives) :

En millions de dollars US ou en millions d'unités de monnaie nationale	Devise	Capitaux propres avant résultat <i>(en devise)</i>	Quote-part de capital détenue (en %)	Résultat du dernier exercice clos <i>(en devise)</i>
Filiales				
Argas (b)	SAR	374,9	49	(59,6)
CGG Holding BV (b)	USD	1 681,6	100	(18,3)
CGG Marine Resources Norge AS (b)	USD	32,1	100	29,2
CGG Services (NL) BV (b)	USD	37,4	100	1,1
CGG Services SAS (a)	EUR	354,9	100	(166,9)
Geomar SAS (a)	EUR	47,9	100	18,1
Seabed Geosolutions BV (b)	USD	214,4	25	(144,7)
Sercel Holding SAS (a)	EUR	43,6	100	0,7
Sercel SAS (a)	EUR	223,7	100	43,5
Wavefield Inseis AS (b)	USD	9,0	100	(0,4)
Autres (c)	USD	17,7	-	17,8

⁽a) extrait des comptes statutaires 2019 provisoires de la Société établis en devise locale.

À titre indicatif, les taux de change de clôture sont les suivants : 1 € = 1,1234 USD et 1 € = 4,2128 SAR.

⁽b) extrait des liasses de consolidation IFRS 2019 de la Société établies en devise fonctionnelle.

⁽c) Somme des liasses de consolidation IRFS 2019 des autres filiales de la Société en USD.

Dépréciations relatives aux titres de participation

Les provisions pour dépréciation des titres ont été ajustées au regard de la valeur d'usage des titres estimée au 31 décembre 2019.

Une synthèse des dotations (reprises) de provisions pour dépréciation des titres de participation, pour dépréciation des avances de trésorerie et pour risques filiales, qui sont inscrites dans le compte de résultat de l'année 2019, se présente comme suit :

	Dotations (reprises) de provisions pour dépréciation des :						
En millions d'euros	titres de participation	créances rattachées	avances de trésorerie	créances rattachées aux participations	Provisions pour risques filiales	Total	
CGG do Brasil Participaçoes Ltda	-	-	-	-	(4,2)	(4,2)	
CGG Explo	2,7	=	=	=	=	2,7	
CGG International SA	0,7	-	-	-	-	0,7	
CGG Services SAS	96,9	-	-	-	-	96,9	
Geoexplo	1,7	-	-	-	-	1,7	
Seabed Geosolutions BV	(24,5)	-	-	-	-	(24,5)	
Sercel SAS	(102,0)	=	=	=	=	(102,0)	

Les titres Seabed Geosolutions BV ont fait l'objet d'une cession partielle dont le détail est présenté en note 2.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation, pour dépréciation des créances rattachées aux participations et pour dépréciation des avances de trésorerie des filiales sont enregistrées en résultat financier (note 18). Les dotations et reprises de provisions pour risques filiales sont enregistrées en résultat exceptionnel (note 19).

(4,2)

(28,7)

Créances rattachées aux participations

Variation du poste « Créances rattachées aux participations »

(24,5)

	Au 31 décembre		
En millions d'euros	2019	2018	
Solde net en début de période	267,5	982,0	
Prêts accordés par la Société, en trésorerie ou par comptes courants	-	193,7	
Remboursements de créances rattachées, en trésorerie ou par comptes courants	-	(435,6)	
Conversions de créances en capital	-	(325,3)	
Compensations de dettes	-	(131,6)	
Variation des provisions pour dépréciation de créances rattachées	-	1,5	
Incidence des variations de change	5,2	3,9	
Variation des intérêts courus	-	(17,5)	
Autres (note 18)	-	(3,6)	
Solde net en fin de période	272,7	267,5	

Pour plus de détails sur les mouvements de l'exercice 2018, se référer à la note 4 aux états financiers 2018 de la Société.

Détail du poste « Créances rattachées aux participations »

	Au 31 d	écembre
En millions d'euros	2019	2018
CGG Holding BV	267,1	262,0
Intérêts courus	5,6	5,5
Solde net en fin de période	272,7	267,5

CGG Holding BV

TOTAL

Au 31 décembre 2019, les créances rattachées correspondent exclusivement à trois prêts à moyen terme accordés le 1er février 2013 par la Société à sa filiale CGG Holding BV. Ces prêts d'un montant unitaire de 100,0 millions de dollars US à échéance 31 janvier 2021 portaient intérêts au taux de 5,5 %.

Le 2 juillet 2018, le taux d'intérêt de ces prêts a été porté à 8,4 % et la maturité fixée à 5 ans, soit jusqu'au 30 juin 2023.

Les intérêts courus relatifs s'élèvent à 5,6 millions d'euros contre 5,5 millions d'euros à fin 2018.

Droits représentatifs d'actifs nets remis en fiducie

Dans le cadre d'un contrat d'émission de garanties daté du 19 octobre 2017, la Société a demandé à trois établissements bancaires de consentir à son profit une ouverture de crédit par signature d'un montant maximum en principal de 80,0 millions de dollars US, utilisable par émission de garanties bancaires d'ordre de la Société pour son propre compte ou pour le compte de ses principales filiales.

Dans ce contexte, le 19 octobre 2017, la Société, en qualité de constituant et de bénéficiaire, a signé un contrat de fiducie sûreté gestion avec la société Equitis Gestion, en tant que fiduciaire, et les trois établissements bancaires, en qualité de banques participantes et de bénéficiaires. Aux termes du contrat de fiducie sûreté gestion, CGG s'est engagé à constituer une fiducie portant sur des sommes d'argent dans la limite à tout moment de 80,0 millions de dollars US pour sûretés des obligations garanties.

Il est prévu que la fiducie prenne fin à la plus proche des deux dates suivantes :

- date à laquelle intervient le désintéressement total des bénéficiaires (autre que le constituant); ou
- date à laquelle l'agent, tel que défini dans le contrat de fiducie, notifie au fiduciaire sa décision de mettre un terme à la fiducie.

Au 31 décembre 2019, le solde transféré dans le patrimoine fiduciaire s'élève à 7,0 millions de dollars US (6,2 millions d'euros) contre 6,9 millions de dollars US en 2018 (6,0 millions d'euros)

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent principalement à des garanties opérationnelles de plus d'un an (2,0 millions d'euros), des fonds communs de placement ainsi que des dépôts et cautionnements.

Note 5 Clients

	Au 31 dé	Au 31 décembre		
īn millions d'euros	2019	2018		
Clients	10,6	5,0		
Clients factures à établir	6,9	5,3		
Provisions pour créances douteuses	-	-		
Clients et comptes rattachés - net	17,5	10,3		
Dont à plus d'un an	-	-		

Les clients de la Société sont principalement des sociétés du Groupe ou des participations dans des entreprises mises en équivalence.

Note 6 Autres créances

	Au 31 décemi	bre
En millions d'euros	2019	2018
Avances de trésorerie accordées et intérêts rattachés, nets	312,3	34,9
Créances et crédits d'impôt, nets	28,7	19,5
Comptes courants liés à l'intégration fiscale	6,4	7,5
Dividendes à recevoir	11,7	-
Autres	0,2	0,1
Autres créances	359,3	62,0

Détail du poste « Avances de trésorerie »

À compter du 1er février 2019, la Société s'est substituée à la société CGG Holding BV en charge de la centralisation de la gestion de trésorerie pour le Groupe. À ce titre, la Société réalise des avances de trésorerie rémunérées principalement à un taux Libor + 3 % et emprunte auprès de ses filiales

principalement à un taux Libor + 1,5 %. La majorité des flux et opérations intragroupe sont encaissés et décaissés par le biais d'avances de trésorerie et ne se traduisent pas par un mouvement de trésorerie pour la Société.

La position nette des avances de trésorerie s'élève à (237,0) millions d'euros et se détaille comme suit :

		Au 31 décembre 2019			
En millions d'euros		Dépréciation	Net	Net	
Avances de trésorerie accordées	307,8	-	307,8	34,1	
Intérêts courus attachés	4,5	=	4,5	0,8	
Sous-total	312,3	-	312,3	34,9	
Avances de trésorerie reçues	(545,5)	-	(545,5)	(101,8)	
Intérêts courus attachés	(3,8)	-	(3,8)	(0,2)	
Sous-total (note 13)	(549,3)	-	(549,3)	(102,0)	
Avances de trésorerie et intérêts attachés, nettes	(237,0)	-	(237,0)	(67,1)	

Note 7 Capital social et plan d'options

Capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social de CGG se compose de 709 956 358 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro.

Les actions ordinaires donnent droit à dividendes. Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

Au 31 décembre 2019, le montant des réserves libres de la Société s'élève à 1 855,2 millions d'euros.

Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves libres de la Société, en conformité avec la loi française et les statuts de la Société. Aucun dividende n'a été versé en 2019, 2018 et 2017.

CGG n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimums, excepté les exigences légales.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Au 31.12.2018	Affectation du résultat 2018	Résultat 2019	Opérations sur capital	Au 31.12.2019
Capital	7,1				7,1
Primes d'émission, d'apport et de conversion	3 202,5				3 202,5
Écart de réévaluation	0,2				0,2
Réserve légale	7,1				7,1
Autres réserves	23,7				23,7
Report à nouveau	(1 179,6)	(271,3)			(1 450,9)
Résultat de l'exercice	(271,3)	271,3	97,3		97,3
Provisions réglementées	0,5				0,5
Capitaux propres	1 790,2	-	97,3	-	1 887,5

Les opérations sur capital réalisées au cours de l'exercice 2019 correspondent à l'exercice des bons de souscription d'actions (BSA) et une levée de stock-options.

Le 21 février 2018 dans le cadre de sa restructuration financière, la Société a émis 225 398 854 bons de souscription d'actions (BSA), dont 131 370 183 ont été exercés entre le 21 février 2018 et le 31 décembre 2018, et 10 599 en 2019 comme présenté dans le tableau ci-dessous :

				BSA de	
	BSA #1	BSA #2	BSA #3	Coordination	BSA Garantie
Nombre total de BSA émis	22 133 149	71 932 731	113 585 276	7 099 079	10 648 619
Nombre total de BSA exercés au 31 décembre 2018	32 589	33 696	113 556 200	7 099 079	10 648 619
Nombre total de BSA exercés en 2019	3 657	6 942	-	-	-
Nombre total de BSA devenus caduques	-	-	29 076	-	-
Nombre total de BSA restants	22 096 903	71 892 093	=	=	=
Parité d'exercice	3 BSA #1 pour 4 actions nouvelles	3 BSA #2 pour 2 actions nouvelles	1 BSA #3 pour 1 action nouvelle	1 BSA de Coordination pour 1 action nouvelle	1 BSA Garantie pour 1 action nouvelle
Prix d'exercice	3,12 euros par action nouvelle	4,02 euros par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle
Nombre d'actions maximum à émettre sur exercice des BSA (hors ajustements)	29 477 536 ₍₁₎	47 955 154	113 585 276	7 099 079	10 648 619
Nombre d'actions émises en 2018	43 452	22 464	113 556 200	7 099 079	10 648 619
Nombre d'actions émises en 2019	4 876	4 628	=	=	=
Nombre d'actions caduques	=	-	29 076	=	-
Nombre d'actions à émettre	29 429 208	47 928 062	-	-	-
Date d'échéance des BSA	21 février 2022	21 février 2023	21 août 2018	21 août 2018	21 août 2018

⁽¹⁾ Les 24 996 BSA #1 attribués à CGG relatives à des actions propres ont été annulées

Plans d'options

Suite à diverses résolutions adoptées par le Conseil d'administration, le Groupe a attribué des options de souscription d'actions ordinaires à certains de ses salariés, cadres et administrateurs.

Le 26 juin 2012, le Conseil d'administration avait décidé d'attribuer :

- 590 625 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 18,77 euros. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2014 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2015 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans ;
- 420 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité Exécutif. Le prix d'exercice desdites options est de 18,77 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2014 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2015 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ;

- 200 000 options de souscription d'actions au Directeur général et 100 000 options à chacun des Directeurs généraux délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 18,77 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2014 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2015 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 24 juin 2013, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 1 062 574 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 18,47 euros. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2015 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans ;
- 200 000 options de souscription d'actions au Directeur général et 100 000 options à chacun des Directeurs généraux délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 18,47 euros. Les options ont une durée de huit ans.

Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2015 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :

- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux
- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ;
- 180 000 options de souscription d'actions aux autres membres du Comité *corporate*. Le prix d'exercice desdites options est de 18,47 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2015 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes:
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires socialis
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 26 juin 2014, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 1 135 843 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 10,29 euros. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2016 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans ;
- 200 000 options de souscription d'actions au Directeur général et 100 000 options à chacun des Directeurs généraux délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 10,29 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2016 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,

- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.
- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ;
- 120 000 options de souscription d'actions aux autres membres du Comité corporate. Le prix d'exercice desdites options est de 10,29 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2016 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes:
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 25 juin 2015, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 1168 290 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 6,01 euros. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2017 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans ;
- 220 600 options de souscription d'actions au Directeur général et 111 000 options à chacun des Directeurs généraux délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 6,01 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2017 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ;

- 159 000 options de souscription d'actions aux autres membres du Comité corporate. Le prix d'exercice desdites options est de 6,01 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2017 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes:
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 23 juin 2016, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 4 126 368 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2018 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans :
- 882 400 options de souscription d'actions au Directeur général et 444 000 options à chacun des Directeurs généraux délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les options ont une durée de huit ans. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2018 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes:
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ;
- 318 080 options de souscription d'actions au seul membre du Comité *corporate* qui n'est pas mandataire social. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2018 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes:
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),

- un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 27 juin 2018, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 732 558 options de souscription d'actions au Directeur général. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits auxdites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de huit ans ;
- 1141 088 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits auxdites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de huit ans ;
- 4 670 743 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits auxdites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans.

Le 11 décembre 2018, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 671 171 options de souscription d'actions à certains membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,39 euro. Les droits auxdites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées) sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de sept ans et sept mois

Le 27 juin et le 5 novembre 2019, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 360 000 options de souscription d'actions au Directeur général. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits auxdites options sont acquis en une fois, en juin 2022 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de huit ans ;
- 851 330 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits auxdites options sont acquis en deux fois, en juin 2021 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de huit ans;

• 1 062 190 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits auxdites options sont acquis en deux fois, en juin 2021 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans.

Le tableau qui suit résume l'information relative aux options non exercées au 31 décembre 2019 :

	Options initialement attribuées	Options initialement attribuées après opérations sur capital ^(a)	Options non exercées au 31.12.2019 (b)(c)(d)(e)	Prix d'exercice par action (b)(c)(d)(e)	Date d'expiration	Durée de vie résiduelle
Plan du 26 juin 2012	1 410 625	141 860	48 113	186,62 €	26 juin 2020	5,9 mois
Plan du 24 juin 2013	1 642 574	156 871	70 178	193,27 €	24 juin 2021	17,8 mois
Plan du 26 juin 2014	1 655 843	158 139	78 210	107,66 €	26 juin 2022	29,9 mois
Plan du 25 juin 2015	1769 890	169 031	78 634	62,92 €	25 juin 2023	41,8 mois
Plan du 23 juin 2016	6 658 848	531 281	288 665	8,52 €	23 juin 2024	53,8 mois
Plan du 27 juin 2018	6 544 389	6 544 389	5 705 070	2,15 €	27 juin 2026	78,0 mois
Plan du 11 décembre 2018	671 171	671 171	637 612	1,39 €	27 juin 2026	78,0 mois
Plan du 27 juin et 5 novembre 2019	2 273 520	2 273 520	2 264 990	1,52 €	27 juin 2027	89,9 mois
TOTAL	22 626 860	10 646 262	9 171 472			

⁽a) Options initialement attribuées réévaluées suite aux augmentations de capital de 2012, 2016 et 2018 ainsi que le regroupement d'actions de 2016.

⁽b) Suite à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription intervenue en octobre 2012, les plans d'options avaient été ajustés de la manière suivante :

	Ajustement du nombre d'options au 23 octobre 2012	Prix d'exercice avant ajustement (en €)	Prix d'exercice ajusté (<i>en</i> €)
Plan du 26 juin 2012	1 483 424	18,77	17,84

⁽c) Suite à l'augmentation de capital de février 2016, les plans d'options avaient été ajustés de la manière suivante :

	Ajustement du nombre d'options au 29 février 2016	Prix d'exercice avant ajustement (en €)	Prix d'exercice ajusté <i>(en €)</i>
Plan du 26 juin 2012	1 061 569	17,84	14,89
Plan du 24 juin 2013	1 495 770	18,47	15,42
Plan du 26 juin 2014	1 782 127	10,29	8,59
Plan du 25 juin 2015	1 998 861	6,01	5,02

⁽d) Suite au regroupement d'actions de juillet 2016, les plans d'options avaient été ajustés de la manière suivante :

	Ajustement du nombre d'options au 20 juillet 2016	Prix d'exercice avant ajustement (en €)	Prix d'exercice ajusté <i>(en €)</i>
Plan du 26 juin 2012	20 766	14,89	476,48
Plan du 24 juin 2013	43 238	15,42	493,44
Plan du 26 juin 2014	49 660	8,59	274,88
Plan du 25 juin 2015	63 013	5,02	160,64
Plan du 23 juin 2016	208 089	0,68	21,76

⁽e) Suite à l'augmentation de capital de février 2018, les plans d'options avaient été ajustés de la manière suivante :

	Ajustement du nombre d'options au 21 février 2018	Prix d'exercice avant ajustement <i>(en €)</i>	Prix d'exercice ajusté <i>(en €)</i>
Plan du 26 juin 2012	50 436	476,48	186,62
Plan du 24 juin 2013	78 892	493,44	193,27
Plan du 26 juin 2014	105 711	274,88	107,66
Plan du 25 juin 2015	122 189	160,64	62,92
Plan du 23 juin 2016	471 856	21,76	8,52

Le tableau suivant résume l'information relative à l'évolution des plans de stock-options au 31 décembre 2019 et 2018 :

	2019	9	2018		
En euros, sauf nombre d'options	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	
Options non exercées en début d'exercice	7 460 676	10,52 €	424 383	239,72 €	
Attributions	2 273 520	1,52 €	7 215 560	2,08 €	
Ajustements liés au regroupement d'actions	-	=	-	=	
Ajustements liés à l'augmentation de capital	-	-	567 078	199,14 €	
Exercées	(2 038)	2,15 €	-	-	
Échues non exercées	(560 686)	48,16 €	(746 345)	30,73 €	
Options non exercées en fin d'exercice	9 171 472	5,99 €	7 460 676	10,52 €	
Options exerçables en fin d'exercice	2 077 304	19,76 €	530 459	116,19 €	

Le cours moyen de l'action CGG s'est élevé à 1,72 euro en 2019, 1,94 euro en 2018 et 2,76 euros en 2017 (les cours moyens ont été ajustés suite au regroupement d'actions de juillet 2016 et l'augmentation de capital de 2018).

Unités de performance

Le 23 juin 2016, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 2 566 880 unités de performance sous conditions de performance dont 108 960 au Directeur général, 49 600 à chacun des Directeurs généraux délégués, 39 680 aux autres membres du Comité *corporate* et 2 269 440 à certains salariés.

Les unités de performance sont définitivement acquises aux bénéficiaires à l'issue d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution sous réserve du respect d'une condition de présence dans le Groupe au moment de l'attribution définitive et de l'atteinte de conditions de performance. Ces conditions de performance sont liées à la réalisation d'objectifs Groupe en matière de rentabilité des capitaux employés et de structure de bilan et à la réalisation d'objectifs financiers de chacun des segments d'activité, en ligne avec les orientations stratégiques pour le Groupe à trois ans.

L'atteinte des objectifs Groupe permet de déterminer un nombre d'unités de performance 2016 qui sera définitivement acquis aux bénéficiaires à hauteur de 60 %. L'acquisition du solde dépendra de l'atteinte des objectifs des segments d'activité.

Les unités de performance définitivement acquises seront valorisées sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action CGG sur Euronext au cours des cinq jours de Bourse précédant la date d'acquisition définitive. Le règlement des unités de performance interviendra pour moitié en numéraire et pour moitié en actions CGG existantes.

Actions gratuites

Le 27 juin 2018, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 157 500 actions gratuites soumises à conditions de performance au Directeur général, 242 841 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction et 2 708 180 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe.

Ces actions gratuites seront acquises en deux tranches, $50\,\%$ en juin 2020 et $50\,\%$ en juin 2021.

La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2020 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation

des comptes 2019, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2021 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2020, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

Le 11 décembre 2018, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 132 821 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains membres du Comité de Direction.

Ces actions gratuites seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2020 et 50 % en juin 2021.

La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2020 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2019, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2021 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2020, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

Le 27 juin 2019, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

 220 000 actions gratuites au Directeur général soumises à conditions de performance. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2022.

La période d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2022 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2021, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance Ces actions gratuites seront acquises en une tranche en juin 2022 ;

• 518 660 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction et 1 269 060 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe.

Ces actions gratuites seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2021 et 50 % en juin 2022.

La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2021 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation

des comptes 2020, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2022 ou à la

date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2021, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

Note 8 Provisions pour risques et charges

	Au 31 dé	cembre
En millions d'euros	2019	2018
Pertes de change	32,7	25,8
Coûts de restructuration	-	-
Provisions pour risques filiales	-	4,2
Indemnités de départ à la retraite	6,0	-
Autres provisions pour charges	2,7	0,3
Provisions court terme	41,4	30,3
Indemnités de départ à la retraite	1,2	6,5
Provisions moyen et long terme	1,2	6,5
Provisions pour risques et charges	42,6	36,8

Variations de la période

En millions d'euros	31.12.2018	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Autres	31.12.2019
Pertes de change (voir note 14)	25,8	32,6	(25,8)	=	-	32,6
Provisions pour risques filiales (voir note 4)	4,2	-	-	(4,2)	-	-
Indemnités de départ à la retraite	-	-	-	-	6,0	6,0
Autres provisions	0,3	2,8	(0,3)	-	-	2,8
Provisions court terme	30,3	35,4	(26,1)	(4,2)	6,0	41,4
Indemnités de départ à la retraite	6,5	0,7	-	-	(6,0)	1,2
Provisions moyen et long terme	6,5	0,7	-	-	(6,0)	1,2
Provisions pour risques et charges	36,8	36,1	(26,1)	(4,2)	-	42,6
Ventilation par nature des dotations et reprises de l'exercice :						
Exploitation		3,5	(0,3)	-	-	
Financier (note 18)		32,6	(25,8)	=	-	
Exceptionnel (note 19)		-	-	(4,2)	-	

Provisions pour engagements de retraite

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements de départ à la retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 0,75 % en 2019 contre 1,75 % en 2018 ;
- taux moyen de croissance des salaires: taux de revalorisation des salaires retenu de 3,5 % en 2020 et 2 % les années suivantes (hypothèse au 31 décembre 2018 d'un taux de revalorisation des salaires de 2 % pour les années futures);
- âge de départ à la retraite : départ à la retraite à taux plein selon réforme de la retraite.

Note 9 **Dettes financières**

Au 31 décembre 2019 2018 > 1 an En millions d'euros Total < 1 an > 1 an Total < 1 an Obligations sécurisée de second rang 459,3 459,3 415,9 415,9 Obligations convertibles 5,0 5,0 Autres emprunts 0,3 4,7 0,1 4,9 Intérêts courus 7,3 7,3 6,9 6,9 Découverts bancaires TOTAL DETTES FINANCIÈRES 464,0 471,6 7,6 427,8 7,0 420,8

La dette financière brute de la Société au 31 décembre 2019 s'élève à 471,6 millions d'euros contre 427,8 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Dettes financières par sources de financement

	Date d'émission	Échéance	Montant nominal (en millions de devises)	Solde au 31/12/2019 (en millions d'euros)	Taux d'intérêt
Obligations sécurisées de second rang 2024 tranche Dollar US	2018	2024	355,1 US\$	316,1	Libor 3M + 4 % en numéraire et 8,5 % intérêts capitalisés
Obligations sécurisées de second rang 2024 tranche Euros	2018	2024	80,4 €	80,4	Euribor 3M + 4 % en numéraire et 8,5 % intérêts capitalisés
Intérêts capitalisés sur obligations sécurisées de second rang 2024				62,8	Idem principal
TOTAL OBLIGATIONS SÉCURISÉES DE SECOND RANG	3			459,3	
Autres emprunts (en US\$)	2018	2027	1,8 US\$	1,5	0 %
Autres emprunts (en €)	2018	2027	3,5 €	3,5	0 %
TOTAL DETTES FINANCIÈRES HORS INTÉRÊTS COURUS				464,3	

Les taux de clôture au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018 étaient respectivement de 0,89015 € pour 1 USD et 0,87336 € pour 1 USD.

Dettes financières par devise

	Au 31 c	décembre
En millions d'euros	2019	2018
Euros	96,6	89,1
Dollars US	367,7	331,8
TOTAL HORS INTÉRÊTS COURUS	464,3	420,9

Dettes financières par taux d'intérêt

	Au 31 d	écembre
En millions d'euros	2019	2018
Taux variables	459,3	415,9
Taux fixes :		
USD : taux moyen nul en 2019 et 2018	1,5	1,5
EUR : taux moyen nul en 2019 et 2018	3,5	3,5
TOTAL HORS INTÉRÊTS COURUS	464,3	420,9

Dettes financières par échéances

En millions d'euros	2020	2021	2022	2023	2024	Au-delà	Total
Dettes financières par échéances hors							
intérêts courus	0,3	0,2	0,2	0,2	459,6	3,8	464,3

Variations de la période

	Au 31 décembre		
En millions d'euros	2019	2018	
Solde en début de période	427,8	2 028,9	
Remboursement d'emprunts	-	(120,5)	
Nouveaux emprunts	-	301,1	
Variation des découverts bancaires	-	-	
Intérêts décaissés	(27,0)	(24,3)	
Flux de trésorerie	(27,0)	156,3	
Coûts d'emprunts	64,4	59,2	
Conversions des obligations convertibles en capital	-	(362,3)	
Conversions des obligations à haut rendement en capital	-	(1 314,1)	
Compensation de créances	-	(131,6)	
Autres (Incidence des variations des taux de change principalement)	6,4	(8,6)	
Solde en fin de période	471,6	427,8	

Pour plus de détails sur les mouvements de l'exercice 2018, se référer à la note 9 aux états financiers 2018 de la Société.

Obligations sécurisées de second rang 2024 (355 millions de dollars US et 80 millions d'euros)

Le 21 février 2018, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de restructuration financière, la Société a émis de nouvelles obligations sécurisées de second rang pour un montant de 355,1 millions de dollars US et 80,4 millions d'euros. Cet emprunt à échéance 2024 porte intérêt à un taux variable Libor (disposant d'un plancher à 1%) + 4% payable en numéraire et 8,5% d'intérêts capitalisés trimestriellement.

Cette émission a permis à la Société de bénéficier de nouvelles liquidités pour un montant de 275,0 millions de dollars US et 80,4 millions d'euros d'une part; et de rembourser par voie d'échange une partie de la dette existante (voir l'annexe aux comptes 2018).

Ces obligations sont sécurisées par la librairie multi-clients US, les titres des principales entités opérationnelles de la division Équipements (Sercel SAS et Sercel Inc.), les titres des

principales entités opérationnelles de la division GGR et certains prêts internes.

Au 31 décembre 2019, le solde de cet emprunt obligataire s'élève à 459,3 millions d'euros.

Autres emprunts

Conformément au jugement d'arrêté du Plan de Sauvegarde de la Société du 1^{er} décembre 2017, les intérêts courus sur emprunts non éteints lors de la restructuration financière de la Société font l'objet d'un paiement étendu sur 10 ans selon l'échéancier suivant : 1 % pour les années 1 et 2, 5 % pour les années 3 à 9 et 63 % pour la dixième année.

Cet emprunt, d'un montant de 5,0 millions d'euros converti au taux de clôture du 31 décembre 2019 ne porte pas intérêt.

Intérêts courus

Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, les intérêts courus concernent exclusivement l'emprunt obligataire sécurisé de second rang.

Note 10 Instruments financiers

Gestion des risques de change

En vue d'équilibrer les postes d'actif et de passif de son bilan, une partie substantielle de l'endettement de la Société est libellé en dollars US. Au 31 décembre 2019, le montant des emprunts libellés en dollars US s'élève à 367,7 millions d'euros (note 9).

La Société peut également conclure divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours de change, sur cette devise. Au 31 décembre 2019, les contrats d'achat à terme de dollars US contre euros à échéance 2020 conclus avec la filiale Sercel SAS se présentent comme suit :

En millions de dollars US	Notionnel	Taux de couverture
Contrat à échéance du : 31 janvier 2020	23	1,1003

Valeurs de marché des instruments financiers

Les montants au bilan et la valeur de marché des instruments financiers de la Société au 31 décembre 2019 sont les suivants :

	2019		2018	
En millions d'euros	Montant au bilan	Valeur de marché	Montant au bilan	Valeur de marché
Immobilisations financières (note 4)	2 440,0	2 440,0	2 398,6	2 398,6
Disponibilités	330,1	330,1	205,2	205,2
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	56,1	56,2	0,5	0,5
Instruments de trésorerie actif	1,5	1,5	1,3	1,3
Emprunts à taux variable (note 9)*	459,3	531,0	415,9	463,7
Emprunts à taux fixe (note 9)	5,0	5,0	5,0	5,0

^{*} Au 31 décembre 2019, les obligations sécurisées de second rang 2024 en euros et en dollars US se négociaient respectivement à un prix de 114,5 % et 115,875 % de leur valeur nominale.

Pour les éléments non financiers, notamment les créances clients, les autres créances d'exploitation, les fournisseurs et les autres dettes d'exploitation, la Société estime que la valeur inscrite au bilan peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative en raison de leur courte maturité.

Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2019, le poste de valeurs mobilières de placement est principalement constitué :

 de la valeur nette des 24 996 actions propres détenues. Au 31 décembre 2019, une provision pour dépréciation de ces valeurs mobilières de placement (12,7 millions d'euros) est comptabilisée sur la base du cours moyen du mois de décembre 2019; d'autres valeurs mobilières de placement (VMP) représentant un montant net de 56,0 millions d'euros. Aux termes d'actes datés du 6 octobre 2017, du 30 septembre 2019 et du 30 décembre 2019 une partie de ces VMP ont été nanties au bénéfice d'un établissement bancaire pour 3,5 millions de dollars US (3,1 millions d'euros).

Note 11 **Dettes fournisseurs**

	Au 31 d	écembre
En millions d'euros	2019	2018
Dettes fournisseurs	9,6	7,8
Factures non parvenues	3,5	1,7
Fournisseurs et comptes rattachés	13,1	9,5

Les dettes fournisseurs ne comprennent pas d'effets de commerce.

Note 12 **Dettes fiscales et sociales**

	Au 31 d	Au 31 décembre		
En millions d'euros	2019	2018		
Dettes sociales	5,1	3,7		
TVA et autres dettes fiscales	0,4	3,1		
Dettes fiscales et sociales	5,5	6,8		

Le poste « Dettes sociales » correspond à hauteur de 4,6 millions d'euros à des charges à payer.

Note 13 Autres dettes

	Au 31 de	Au 31 décembre		
En millions d'euros	2019	2018		
Avances de trésorerie reçues et intérêts rattachés (note 6)	549,3	102,0		
Comptes courants liés à l'intégration fiscale	219,9	235,7		
Subvention d'équilibre	7,1	63,9		
Autres	0,8	0,6		
Autres dettes	777,1	402,2		

Une subvention d'équilibre avec clause de retour à meilleure fortune d'un montant de 73,2 millions de dollars US (63,9 millions d'euros convertie au taux de clôture 2018) a été octroyée en décembre 2018 par la Société à sa filiale CGG International SA, suite à l'annonce d'un nouveau plan de restructuration mené par cette société (voir note 2). Au

31 décembre 2019, le solde de cette subvention d'équilibre s'élève à 8,0 millions de dollars US (7,1 millions d'euros).

Au 31 décembre 2019, les dettes liées à l'intégration fiscale incluent des passifs nés antérieurement au jugement d'ouverture de la procédure de sauvegarde et non échus pour 12,1 millions d'euros.

Note 14 Comptes de régularisation

	Au 31 de	Au 31 décembre	
En millions d'euros	2019	2018	
Charges constatées d'avance	0,9	0,4	
Charges à répartir	=	-	
Écarts de conversion actif (pertes de change latentes) (note 8)	32,3	25,8	
Comptes de régularisation Actif	33,2	26,2	

L'ensemble des actifs est à échéance de moins d'un an.

	Au 31 c	Au 31 décembre	
En millions d'euros	2019	2018	
Écarts de conversion passif (Profits de change latents)	45,8	41,2	
Comptes de régularisation Passif	45,8	41,2	

Les écarts de conversion actif et passif correspondent majoritairement aux pertes et profits de change latents constatés sur les prêts et emprunts de la Société libellés en dollars US :

- les pertes de change latentes sont relatives aux obligations sécurisées de second rang 2024 (voir note 9);
- les gains de change latents sont issus des prêts consentis par la Société à CGG Holding BV (voir note 4).

Note 15 Engagements au titre d'obligations contractuelles, engagements hors bilan et risques

Obligations contractuelles

		Paiements dus par période		
En millions d'euros	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Obligations liées aux dettes financières (note 9)	464,3	0,3	460,2	3,8
Obligations issues des locations-financement (crédit-bail)	43,2	6,7	36,5	-
Obligations issues des locations simples	-	-	=	=
TOTAL	507,5	7,0	496,7	3,8

Locations

Au 31 décembre 2019, les engagements de la Société sont principalement relatifs au contrat de crédit-bail immobilier lié à un immeuble à usage de bureaux situé à Massy (France), incluant une option d'achat possible de 26,3 millions d'euros à l'issue d'une période de 12 ans. Le coût annuel de ces loyers

s'est élevé à 6,7 millions d'euros en 2019 et 2018. Un amortissement de 0,4 million d'euros a été constaté sur les aménagements et installations de l'immeuble situé à Massy en 2019 et en 2018.

Le tableau suivant présente la valeur des engagements relatifs existants au 31 décembre 2019 :

En millions d'euros	Loyers
2020	6,7
2021	6,7
2022	3,5
2023	-
Au-delà de 2023	-
Coût total des loyers futurs	16,9
Option d'achat du siège social	26,3
Obligations issues des locations	
Crédit-bail :	
Partie représentant les intérêts	3,7
Valeur actuelle nette des contrats de crédit-bail	36,2

Garanties

	Au 31 d	Au 31 décembre	
En millions d'euros	2019	2018	
Financements	-	-	
Garanties émises en faveur des banques	547,0	567,8	
Opérations	-	-	
Garanties émises en faveur de clients	229,3	173,4	
Autres garanties	294,8	347,9	
TOTAL	1 071,1	1 089,1	

Les garanties émises en faveur des banques concernent principalement la garantie émise au titre des obligations sécurisées de pemier rang par CGG Holding US Inc.

Les garanties émises pour couvrir les engagements de filiales dans le cadre de couvertures de lignes de garanties bancaires locales.

Les garanties émises en faveur de clients sont des garanties de marché de type soumission, restitution d'acompte et bonne fin.

Les autres garanties concernent principalement des opérations courantes d'engagements douaniers, fiscaux et sociaux dans les filiales étrangères et sociétés liées, les locations d'immeuble ainsi que les garanties octroyées dans le cadre des locations de navires « coque nue ».

Les échéances des garanties nettes octroyées à fin 2019 sont les suivantes :

		Montant des engagements de la période		
En millions d'euros	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Garanties émises en faveur des banques	547,0	-	547,0	
Garanties émises en faveur de clients	229,3	85,3	115,1	28,9
Autres garanties	294,8	39,5	162,7	92,6
TOTAL	1 071,1	124,8	824,8	121,5

Engagements pris par la Société et certains créanciers dans le cadre de la procédure de sauvegarde

Engagements de la Société

Dans le cadre de la restructuration de la Société, Bpifrance Participations (qui détenait, au 30 septembre 2017, 9,35 % du capital et 10,90 % des droits de vote) a voté en faveur des résolutions nécessaires à la mise en œuvre du Plan de Restructuration Financière lors de l'Assemblée générale extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 13 novembre 2017 sur seconde convocation, au regard des engagements pris par la Société sur autorisation de son Conseil d'administration, dans une lettre en date du 16 octobre 2017 adressée au Juge-commissaire et à l'administrateur judiciaire.

Aux termes de cette lettre, la Société :

- s'est engagée à ne pas aliéner sous quelque forme que ce soit ses actifs significatifs jusqu'au 31 décembre 2019, conformément à l'article L. 626-14 du Code de commerce, de telles aliénations n'étant d'ailleurs pas prévues dans son plan d'affaires établi sur trois ans (le « Plan d'Affaires »); en conséquence, dans l'hypothèse où de telles aliénations seraient nécessaires du fait de l'évolution des conditions de marché obérant la réalisation de son Plan d'Affaires, la Société devrait solliciter l'autorisation préalable du Tribunal de commerce de Paris;
- a confirmé que le Plan d'Affaires ne prévoit pas non plus l'aliénation sous quelque forme que ce soit d'actifs significatifs détenus tant en France qu'à l'étranger par ses filiales et sous-filiales; dans l'hypothèse où l'aliénation de tels actifs significatifs serait envisagée et susceptible d'entraîner une modification substantielle dans les moyens ou les objectifs du projet de plan de sauvegarde, la Société devrait solliciter l'autorisation préalable du Tribunal de commerce de Paris, conformément à l'article L. 626-26 du Code de commerce; il est cependant entendu que la Société conservera la flexibilité nécessaire pour prendre, le cas échéant, une part active à la consolidation ou autre forme d'évolution éventuelle du marché de l'acquisition sismique;
- a confirmé que conformément au projet de plan de sauvegarde et à la lumière des hypothèses de marché sous-jacentes à son Plan d'Affaires, aucune restructuration sociale ou industrielle n'est envisagée en France, étant précisé que le plan de transformation stratégique, dont la mise en œuvre s'est achevée fin 2016, a d'ores et déjà conduit à une réduction de moitié des effectifs du Groupe par rapport à fin 2013 ; plus précisément, elle s'est engagée à s'abstenir, sauf autorisation du Tribunal de commerce de Paris, de tout plan de sauvegarde de l'emploi en France jusqu'au 31 décembre 2019 et à maintenir, et faire le nécessaire pour que les filiales de droit français qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce maintiennent les centres de décision actuellement situés en France, ce incluant le siège social de la Société, jusqu'au 31 décembre 2022 ; et

• s'est engagée à (i) ne prendre aucune mesure s'opposant aux engagements relatifs à la gouvernance souscrits par les Créanciers Signataires (tel que défini ci-dessous), étant précisé que la Société ne sera en aucun cas responsable et le Plan de Sauvegarde ne sera sujet à aucune résolution en application des articles L. 626-25 et L. 626-27 du Code de commerce si un ou des tiers aux Créanciers Signataires venaient à détenir un nombre de droits de vote suffisant pour imposer une composition du Conseil d'administration de la Société différente de celle prévue aux termes de ces engagements, et (ii) faire participer Bpifrance Participations aux discussions qui se tiendront notamment avec les Créanciers Signataires concernant la nouvelle composition du Conseil d'administration de la Société, conformément aux dispositions de l'accord de lock-up.

Le respect de l'ensemble des engagements que la Société a pris aux termes du Plan de Sauvegarde et de la lettre susvisée, dont le Tribunal de commerce de Paris a pris acte dans son jugement arrêtant le Plan de Sauvegarde, fera l'objet d'un rapport annuel par les commissaires à l'exécution du plan, désignés par le Tribunal de commerce de Paris avec pour mission de surveiller la bonne exécution du plan, sous la sanction d'une éventuelle résolution de celui-ci, conformément à la réglementation applicable. Conformément aux dispositions de l'article L. 626-26 du Code de commerce, une modification substantielle dans les objectifs ou les moyens du Plan de Sauvegarde ne peut être décidée que par le Tribunal, et sur le rapport des commissaires à l'exécution du plan.

Engagements de certains créanciers porteurs d'Obligations Senior

Chacun de (i) Attestor Capital LLP, (ii) Boussard & Gavaudan Asset Management LP, et (iii) DNCA Finance, Oralie Patrimoine et DNCA Invest SICAV, (chacun, un « Créancier Signataire ») a pris, le 16 octobre 2017, les engagements suivants à la demande de la Direction Générale des Entreprises, ce dont le Tribunal de commerce de Paris, dans son jugement arrêtant le Plan de Sauvegarde en date du 1er décembre 2017, leur a donné acte :

- faire participer Bpifrance Participations aux discussions qui se tiendront notamment avec chacun des Créanciers Signataires concernant la nouvelle composition du Conseil d'administration de la Société, conformément aux dispositions de l'accord de *lock-up*;
- voter lors de la première Assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra après la date de réalisation de la restructuration financière, en faveur de la nomination en qualité d'administrateur des candidats qui auront été agréés entre le Conseil d'administration actuel de la Société et le Créancier Signataire concerné dans le cadre du processus visé ci-dessus :
- à ce que ni le Créancier Signataire concerné, ni ses affiliés ou personnes liées ne soient représentés au Conseil d'administration de la Société, à moins que ledit Créancier Signataire ou les fonds, entités ou comptes gérés ou conseillés directement ou indirectement par lui ou par ses affiliés ne viennent à détenir ensemble dix pour cent (10 %)

ou plus du capital social de la Société ou qu'ils ne justifient d'obligations fiduciaires (les obligations fiduciaires incluent notamment les obligations souscrites par les sociétés de gestion des fonds concernées de gérer les sommes qui leur sont confiées par des investisseurs au mieux de l'intérêt de ces derniers);

- voter en faveur de tout projet de résolutions et, si nécessaire et sous réserve de détenir une participation suffisante en application de l'article L. 225-105 du Code de commerce, à déposer tout projet de résolutions en Assemblée générale afin que le Conseil d'administration de la Société reste composé à plus de soixante pour cent (60 %) d'administrateurs indépendants et que cette composition continue de refléter, conformément à la situation actuelle, la diversité des origines géographiques des administrateurs tout en respectant la localisation du siège social de la Société:
- voter en faveur de tout projet de résolutions et, si nécessaire et sous réserve de détenir une participation suffisante en application de l'article L. 225-105 du Code de commerce, à déposer tout projet de résolutions en Assemblée générale afin que les statuts de la Société prévoient que tout Directeur général succédant, le cas échéant, au Directeur général actuel ait sa résidence principale en France.

Les engagements de chacun des Créanciers Signataires ont pris effet au 21 février 2018 (sous réserve du premier engagement qui a pris effet à compter de la contre-signature de la lettre par les Créanciers Signataires). Ces engagements demeuraient valables jusqu'au 31 décembre 2019, sous réserve que le Créancier Signataire concerné demeure actionnaire, étant précisé qu'aucun engagement de conservation n'a été souscrit. Le respect de l'ensemble des engagements que les Créanciers Signataires ont pris aux termes des lettres susvisées fera l'objet d'un rapport annuel par les commissaires à l'exécution du plan, désignés par le Tribunal de commerce de Paris avec pour mission de surveiller la bonne exécution du plan, sous la sanction d'une éventuelle résolution de celui-ci, conformément à la réglementation applicable. Chacun des Créanciers Signataires a déclaré ne pas agir de concert avec tout autre Créancier Signataire, avec Bpifrance Participations ou avec toute autre partie.

Litiges et autres risques

La Société fait l'objet de réclamations et d'actions judiciaires dans le cours normal de son activité. À ce jour, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou

ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

Contestation du projet de plan de sauvegarde par certains porteurs d'OCEANEs et par le représentant des masses des porteurs d'OCEANEs

Le 4 août 2017, certains porteurs d'OCEANES (Keren Finance, Delta Alternative Management, Schelcher Prince Gestion, la Financière de l'Europe, Ellipsis Asset Management et HMG Finance) ont intenté un recours à l'encontre du projet de plan de sauvegarde adopté par le Comité des établissements de crédits et assimilés et par l'Assemblée générale unique des obligataires le 28 juillet 2017.

Ces porteurs d'OCEANEs, sans remettre en cause le résultat du vote au sein de l'Assemblée générale unique des obligataires, contestaient le traitement de leurs créances prévu dans le projet de plan de sauvegarde, au motif que le traitement différencié entre les porteurs d'OCEANEs et les porteurs d'Obligations Senior n'aurait pas été justifié par leurs différences de situation et serait, en toute hypothèse, disproportionné.

Le 1^{er} décembre 2017, le Tribunal de commerce de Paris a déclaré irrecevables les porteurs d'OCEANEs en leurs demandes et a arrêté le Plan de Sauvegarde.

Quatre de ces porteurs d'OCEANEs, à savoir les sociétés Delta Alternative Management, Schelcher Prince Gestion, La Financière de l'Europe et HMG Finance, ont interjeté appel du jugement les ayant déclarés irrecevables.

Ce recours n'étant pas suspensif, les opérations de restructuration prévues par le Plan de Sauvegarde ont été réalisées, en février 2018.

Le 17 mai 2018, la Cour d'appel de Paris a confirmé le jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Paris le 1^{er} décembre 2017.

Le 17 juillet 2018, Delta Alternative Management, Schelcher Prince Gestion, et La Financière de l'Europe (rejoints ultérieurement par HMG Finance par procédure d'intervention volontaire) ont formé pourvoi en cassation à l'encontre de cette décision.

Par un arrêt du 26 février 2020, la Chambre Commerciale, Financière et économique de la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé le 17 juillet 2018.

Note 16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est principalement constitué de prestations de services administratifs et de services généraux facturées aux filiales du Groupe. Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires par zone géographique :

	Exercice clos	Exercice clos le 31 décembre	
En millions d'euros	2019	2018	
France	12,9	15,4	
Autres	13,5	12,1	
TOTAL	26,4	27,5	

Note 17 Transferts de charges

Au 31 décembre 2019, le poste « Transferts de charges d'exploitation » s'élève à 8,4 millions d'euros, correspondant principalement à des refacturations à la société CGG Services SAS (taxes liées au siège social de CGG Services SAS et honoraires).

Note 18 **Résultat financier**

	Exercice clos le 31 décembre		
En millions d'euros	2019	2018	
Gains (pertes) de change	2,1	(43,2)	
Dividendes reçus des filiales	215,8	260,3	
Revenus des créances rattachées aux participations	22,6	31,8	
Intérêts sur avances de trésorerie accordées	10,5	5,2	
Commissions de garantie données	3,0	2,9	
Autres produits financiers	2,4	1,0	
Produits financiers	38,5	40,9	
Commissions pour garantie	(4,4)	(5,5)	
Intérêts sur emprunts	(64,4)	(59,2)	
Commissions sur crédit syndiqué français	-	(0,2)	
Intérêts sur avances de trésorerie reçues	(9,9)	(0,4)	
Autres charges d'intérêts	-	(3,6)	
Charges d'intérêts financiers	(78,7)	(68,9)	
Variation de provisions pour titres de participation et créances rattachées (note 4)	24,5	(472,5)	
Variation de provisions pour dépréciation des avances de trésorerie	-	-	
Provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	-	-	
Amortissement des primes de remboursement d'emprunts	-	(0,4)	
Variation de provisions pour risques de change (note 8)	(6,8)	132,1	
Dotations nettes de reprises de provisions financières	17,7	(340,8)	
RÉSULTAT FINANCIER	195,4	(151,7)	

Change

Les gains et pertes de change enregistrés par la Société proviennent principalement des prêts et emprunts libellés en devises.

Pour rappel en 2018, une reprise de la provision pour perte de change 2017 a été constatée à hauteur de 132,1 millions d'euros suite aux opérations de restructuration financière. Cette

provision permettait de couvrir les pertes de change latentes sur les emprunts en dollars US. Cette provision a été reprise suite au débouclement de la dette financière en dollars US. La perte de change correspondante réalisée en 2018 était comptabilisée dans la ligne « Gains (pertes) de change ». Cette perte de change a été partiellement compensée par les gains de change réalisés sur le débouclement des prêts en dollars US sur la période.

Dividendes reçus des filiales

	Au 31 c	Au 31 décembre		
En millions d'euros	2019	2018		
CGG Holding BV	178,7	255,3		
Wavefield Inseis AS	13,5	5,0		
Argas	17,4	-		
Veritas Do Brasil	6,2	-		
Dividendes	215,8	260,3		

Produits financiers

Les revenus des créances rattachés aux participations correspondent aux intérêts sur les prêts accordés à CGG Holding BV pour un montant de 300,0 millions de dollars US portant intérêts à 8,4 % (note 4).

En 2019, les autres produits financiers correspondent à des produits de placements financiers.

Charges d'Intérêts financiers

Pour rappel, en 2018 les autres charges financières étaient issues de l'échange de la ligne de crédit syndiqué français en nouvelles obligations sécurisées émises par CGG Holding (US) (note 9).

Note 19 **Résultat exceptionnel**

	Exercice clos I	Exercice clos le 31 décembre	
En millions d'euros	2019	2018	
Variation de provisions pour risques filiales (note 4)	4,2	-	
Dotations aux amortissements exceptionnels	(0,8)	=	
Autre variation de provisions exceptionnelles	O,1	14,0	
(Dotations)/reprises de provisions exceptionnelles	3,5	14,0	
Produits (charges) exceptionnels de restructuration	(0,4)	(55,3)	
Autres Produits (charges) exceptionnels	(29,4)	(61,9)	
Produits (charges) exceptionnels, nets	(29,8)	(117,2)	
Plus-values de cessions d'actifs	(75,1)	-	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(101,4)	(103,2)	

Restructuration financière

En 2018, les charges exceptionnelles liées à la restructuration financière s'élevaient à 55,3 millions d'euros, compensées par une reprise de provision d'un montant de 14,0 millions d'euros. En 2019, la restructuration financière est finalisée.

Autres Produits (charges) exceptionnels

En 2019, les autres charges exceptionnelles correspondent à hauteur de 31,3 millions d'euros à l'indemnité versée à Fugro pour la fin de son partenariat dans la joint-venture Seabed Geosolutions (note 2); compensée par un produit exceptionnel d'un montant de 2,0 millions d'euros,

correspondant à la clause de retour à meilleure fortune d'une subvention d'équilibre octroyée en 2018.

En 2018, les autres produits (charges) exceptionnels correspondaient à une subvention d'équilibre accordée de 73,2 millions de dollars US, (64,4 millions d'euros) en partie compensée par un produit exceptionnel d'un montant de 3,2 millions de dollars US (2,8 millions d'euros), correspondant à l'annulation de créances dites « pré-sauvegarde » ayant fait l'objet d'une ordonnance de rejet par le Tribunal de Commerce.

Plus-values de cessions d'actifs

La moins-value constatée en 2019 correspond à la cession des titres de participation détenus dans la société Seabed Geosolutions BV (note 2).

Note 20 Impôts sur les bénéfices

Charge d'impôt

	Exercice clos le 31 d	Exercice clos le 31 décembre		
En millions d'euros	2019	2018		
France				
Charge courante	-	(0,2)		
Produit (charge) du régime d'intégration fiscale	12,9	7,5		
Report en arrière des déficits	-	-		
Provision pour utilisation de déficits des filiales	6,7	(6,1)		
	19,6	1,2		
Étranger				
Charge courante de l'exercice	-	(1,3)		
Produit (charge) des exercices antérieurs	0,3	(0,1)		
Écart de change	-	(0,1)		
	0,3	(1,5)		
TOTAL (CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT	19,9	(0,3)		

CGG a opté depuis le 1er janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. À ce titre, chaque société du Groupe d'intégration fiscale détermine sa charge d'impôt comme si elle n'avait jamais été intégrée et la paye à CGG dans les conditions de droit commun. Par ailleurs,

la Société constate une provision destinée à tenir compte des déficits imputés sur le résultat d'ensemble et encore disponibles pour les filiales. La provision tient compte du déficit d'ensemble reportable au 31 décembre 2019, réparti proportionnellement sur toutes les sociétés du Groupe, y compris la mère.

Situation fiscale latente

En millions d'euros	Début exe	rcice	Variatio	ns	Fin exerc	cice
Nature	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
1. Décalages certains ou éventuels					·	
a) Provision pour retraite	1,9		0,4		2,3	
b) Frais d'acquisition titres						
c) Plus-value en sursis d'imposition						
d) Écarts de change latents nets	4,0			(0,5)	3,5	
e) Provision pour risques de change	6,7		1,7		8,4	
f) Provision pour risques filiales	1,1			(1,1)		
g) Provision pour dépréciation sur actions propres	3,3				3,3	
h) Autres		(0,2)		(0,1)		(0,3)
Sous-total	17,0	(0,2)	2,1	(1,7)	17,5	(0,3)
2. Éléments à imputer						
a) Déficits reportables fiscalement	464,6		10,0		474,6	
b) Moins-value à long terme						
Sous-total	464,6		10,0		474,6	
TOTAL	481,6	(0,2)	12,1	(1,7)	492,1	(0,3)

Note 21 **Effectifs**

La ventilation des effectifs de la Société est la suivante :

	2019	2018
Ingénieurs et cadres	21	25
Employés, ouvriers	1	2
TOTAL EFFECTIFS	22	27
Personnel mis à la disposition de CGG par ses filiales	-	-

Note 22 **Rémunération des administrateurs et du Directeur** général

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une rémunération en raison de leur fonction (anciennement « jetons de présence »). À ce titre, la Société a versé en février 2020, la somme totale de 541 780,82 euros aux membres de son Conseil d'administration au titre de l'exercice 2019, à rapprocher d'une enveloppe de 630 000 euros autorisée par l'Assemblée générale du 15 mai 2019.

La rémunération globale versée au Président du Conseil d'administration s'est élevée en 2019 à 222 445,39 euros.

La rémunération globale versée au cours de l'exercice au Directeur général s'est élevée en 2019 à 1 395 552 euros. Ce montant inclut l'ensemble des indemnités ayant déjà été soumises à la procédure des conventions réglementées dans le cadre de son mandat social.

Note 23 Transactions avec les sociétés liées

La Société fournit des services à une ou plusieurs sociétés du Groupe CGG dans le cadre de contrats conclus aux conditions de marché. De même, elle reçoit des prestations équivalentes en provenance d'une ou plusieurs de ces sociétés.

En millions d'euros	2019	2018
Exploitation		
Chiffre d'affaires (note 16)	26,4	27,5
Charges d'exploitation	3,6	8,7
(Dotation) reprise nette de provision pour dépréciation de créances de filiales	-	=
Créances Clients et autres créances d'exploitation et comptes courants débiteurs	16,0	10,2
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	17,3	71,0
Financier		
Dividendes reçus (note 18)	215,8	260,3
(Dotation) reprise nette de provision pour dépréciation de titres et avances de trésorerie (note 4)	24,5	(472,5)
Autres produits (charges) financiers nets	21,9	30,4
Créances rattachées à des participations, nettes (note 4)	272,7	267,5
Dividendes à recevoir	11,7	-
Avances de trésorerie accordées (note 6)	312,3	34,9
Avances de trésorerie reçues (note 6)	(549,3)	(102,0)
Exceptionnel		
Subvention d'équilibre avec clause de retour à meilleure fortune (note 19)	(2,0)	64,4
Plus ou moins-value de cession - Immobilisations financières	(75,1)	-
(Dotation) reprise nette de provision pour dépréciation de risques filiales (note 4)	4,2	-
Impôt		
(Charge) produit d'intégration fiscale (note 20)	12,9	7,5
(Dotation) reprise nette provision pour utilisation des déficits (note 20)	6,7	(6,1)
Intégration fiscale - Comptes courants nets (notes 6 et 13)	(213,4)	(228,2)
Engagements hors bilan		
Garanties émises en faveur de clients	229,3	173,4
Garanties émises en faveur des banques	547,0	567,8
Achats à terme de devises	20,5	11,8

Note 24 Événements postérieurs à la clôture

Plan stratégique 2021

CGG a annoncé le 8 janvier 2020, la sortie définitive de son activité d'acquisition de données sismiques marine à la suite de la finalisation du partenariat marine avec Shearwater. *Voir Note 2.*

CGG a annoncé le 18 février 2020, l'arrêt définitif de son activité d'acquisition de données sismiques terrestres après avoir terminé son dernier contrat en Tunisie.

Un protocole d'accord relatif à la mise en vente de l'activité Multi-Physique a été signé début février 2020.

Pourvoi en cassation de certains détenteurs d'obligations convertibles

Le 26 février 2020, la Cour de cassation a confirmé la décision du Tribunal d'appel de Paris et a rejeté le pourvoi d'un groupe

de détenteurs d'obligations convertibles remettant en cause le Plan de Sauvegarde. Cette décision met un terme final à cette procédure. *Voir Note 15.*

Perspectives

L'épidémie du covid-19 qui a démarré en Chine en décembre 2019 a impacté la demande de matières premières depuis le début du premier trimestre 2020 et a eu pour effet de faire chuter le prix du pétrole, avec un baril de Brent qui est passé de 63 dollars US au 31 décembre 2019 à près de 50 dollars US au 5 mars 2020, date d'approbation des comptes par le Conseil d'Administration. Cette situation qui est très évolutive est susceptible d'impacter négativement l'activité du Groupe dans le futur. Elle est suivie très attentivement. Elle n'a pas d'impact au 31 décembre 2019.

Il n'y a eu aucun autre événement significatif postérieur à la clôture